LA GLUEYRE AMONT

PARCOURS SANS TUER TOUTES TECHNIQUES

Situé à 450 m d'altitude dans la région des Boutières, orienté ouest-est, ce parcours d'un kilomètre offre de grandes variétés au coeur du Parc Naturel Régional des monts d'Ardèche. Sur ce parcours, les truites farios capricieuses réservent des surprises de taille et les arcs, nombreuses et combatives, sont au rendez-vous.

Rivière de 5 à 15 m de large, de moyenne altitude, aux eaux très claires et fraîches offre une succession de radiers parsemés de nombreux blocs et de lisses aux berges creuses. La présence d'arbres sur les berges rend parfois le lancé délicat pour les débutants. La pêche en nymphe à vue est parfois possible. Le printemps reste la période la plus faste, mais les poissons répondent présents toute l'année.

PETITES ASTUCES :

Bons résultats au streamer et à la nymphe, les gros palmers de prospection et les sedges sont indispensables. Les noyées brillantes comme l'Alexandra ou la Lurex Spider sont aussi des bases.

LOCALISATION :

Itinéraire :
Sur la D102, à 18 km de St Sauveur de Montagut et à 10 km de Mézilhac.

Communes :
ALBON D'ARDECHE
MARCOLS LES EAUX

Parcours balisé :
Limite amont au niveau de la passerelle de Gauchère dans Marcols les eaux.
Limite aval en aval du gouffre du pont du centre d'Albon d'Ardèche.

AAPPMA :
« De l'Eyrieux au Rhône»
07190 ST SAUVEUR DE MONTAGUT
Tél : 07 62 95 40 00
E-mail :
peche.eyrieux.rhone@gmail.com
Site Internet :
www.peche-eyrieux-rhone.com

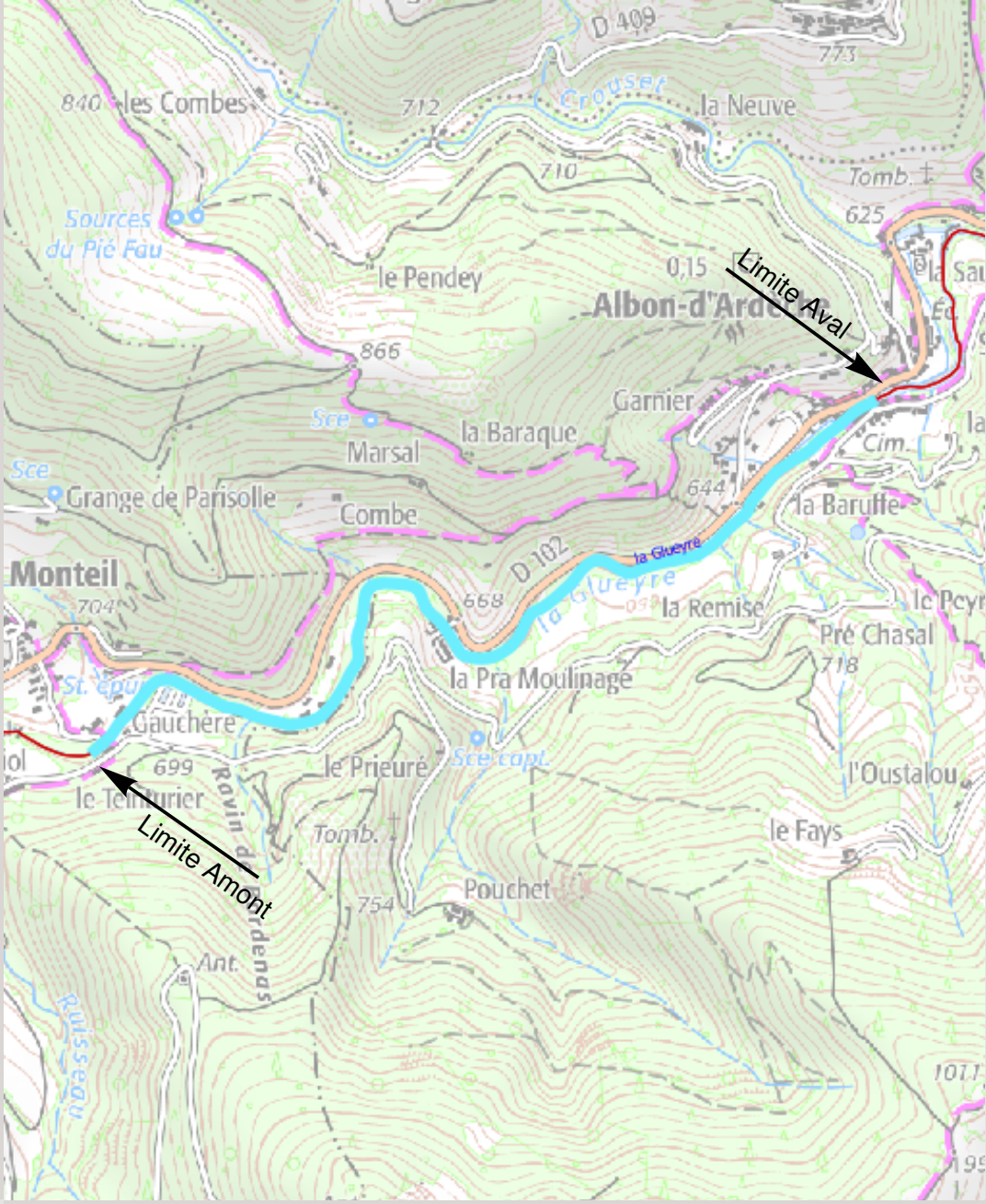

INFORMATIONS :

Vente de carte :

Tabac presse St Sauveur de montagut

Tabac presse Les Ollières sur Eyrieux

Tabac armurerie La Voulte sur Rhône

POINTS DE REPÈRES :

Type de parcours et Longueur : « Sans tuer » de 2 000 m

Type de pêche autorisée : Toutes techniques

Cours d'eau : La Glueyre

Catégorie piscicole : 1ère catégorie

Peuplement piscicole : Truite fario, vairon

Type de gestion : Patrimoniale

Ouverture : 2ème samedi de mars au 3ème dimanche de septembre.

Réglementation : Le nombre de captures autorisé par pêcheur et par jour est fixé à zéro (0). Les poissons capturés doivent être immédiatement remis à l'eau. Maximum 2 hameçons simples sans ardillon.